



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERBAT/BRRT

Affaire suivie par :
Catherine COQUAN
Tél: 02 37 20 41 22
email : ddt-serbat-brrt@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté n° 2015-DDT28-BRRT-150703

Arrêté portant retrait d'une autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules terrestres à moteur et la sécurité routière

**LE PREFET D'EURE-et-LOIR,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la route, notamment ses articles L.213-1, R.213-1 et R.213-2 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2013357-0025 en date du 23 décembre 2013, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc VERZELEN, Directeur Départemental des Territoires ;

Vu la décision de Monsieur Jean-Marc VERZELEN en date du 11 août 2014 donnant subdélégation de signature ;

Vu le renouvellement de l'autorisation d'enseigner n° A 02 028 0114 0 délivré le 20 mai 2014 à Monsieur Paulin COCHIN ;

Considérant le courrier transmis le 3 juin 2015 à Monsieur Paulin COCHIN lui indiquant qu'une procédure de retrait de son autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière est engagée ;

Considérant que Monsieur Paulin COCHIN a fait part de son souhaiter de ne pas renouveler son autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

A R R E T E

Article 1er – L'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules terrestres à moteur et la sécurité routière, portant le n° A 02 028 0114 0 renouvelée le 20 mai 2014 à Monsieur Paulin COCHIN est retirée.

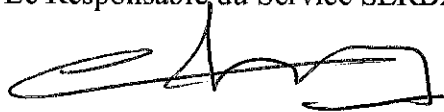
Article 2 – Le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 3 juillet 2015

Le Préfet par délégation

Le Directeur Départemental des Territoires par délégation

Le Responsable du Service SERBAT



Jean-Pierre GREGOIRE